



Centre médico-social CMS



LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
MET GRATUITEMENT À VOTRE DISPOSITION
UN SERVICE MÉDICO-SOCIAL DE PROXIMITÉ



DES ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE

Une centaine de centres médico-sociaux sont répartis sur le département.

Vous vous posez des questions sur :

- votre famille (enfants, adolescents, couple, parents âgés ou en situation de handicap),
- votre vie quotidienne (isolement, souffrance, mobilité),
- votre logement (accès et maintien ou adaptation à votre situation),
- votre budget (ressources, factures, endettement),
- votre situation professionnelle (travail, formation...).

Vous souhaitez bénéficier de conseils ou d'un suivi sur :

- votre santé (contraception, dépistage, vaccinations adulte, grossesse),
- la santé de vos enfants (consultation des 0 à 6 ans, vaccinations),
- l'éveil psychomoteur du tout-petit,
- les modes d'accueil : assistant maternel, structures petite enfance,...
- votre rôle de parents.

Chaque CMS regroupe différents professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de l'insertion. Chacun, dans la confidentialité, vous apporte la réponse la plus adaptée à votre situation.





QUI ALLEZ-VOUS RENCONTRER ?

■ **La secrétaire médico-sociale**

Elle vous accueille sur place et au téléphone. Elle vous informe et vous oriente vers la personne ou l'organisme qui pourra répondre à votre demande.

■ **L'assistant de service social**

Il reçoit, conseille et accompagne toute personne ou famille en difficulté afin de l'aider à retrouver ou développer son autonomie. Il participe à la prévention et à la protection de l'enfance. Il intervient en matière d'agrément des assistants maternels et en matière d'insertion des bénéficiaires de minima sociaux.

■ **L'infirmière ou la puéricultrice**

Elle assure le suivi paramédical des enfants. Elle conseille les parents sur l'alimentation, l'hygiène et l'éveil des enfants. Elle participe à la prévention et à la protection de l'enfance. Elle intervient en matière d'agrément des assistants maternels et familiaux.

■ **Les médecins***

– Le médecin de PMI (protection maternelle et infantile) "petite enfance" assure le suivi médical de l'enfant jusqu'à 6 ans. Il participe à la prévention et à la protection de l'enfance.

– Le médecin de PMI "planification et prénatal" conseille et prescrit les moyens de contraception et assure le suivi de la femme enceinte.

– Le médecin de vaccination assure les vaccinations des enfants au-delà de 6 ans ainsi que celles des adultes.

■ **La sage-femme***

Elle assure le suivi des femmes enceintes, y compris à domicile, notamment pour les grossesses à risque. Elle accompagne les femmes dans leur choix concernant la préparation à la naissance, l'allaitement maternel et la contraception.

* Ces professionnels sont présents dans certains CMS et se déplacent sur les autres.



QUI ALLEZ-VOUS RENCONTRER ?

■ **La conseillère conjugale***

Elle aide les personnes à faire face à leurs difficultés relationnelles, affectives et sexuelles et participe aux activités de planification, en particulier pour les mineurs.

■ **L'éducateur de jeune enfant***

Il organise des actions collectives, accompagne, soutient l'enfant et ses parents sur le(s) plan(s) éducatif, social, et culturel. Il favorise l'épanouissement de l'enfant en assurant, par exemple, l'animation d'activités d'éveil dans certains CMS.

■ **La conseillère en économie sociale et familiale***

Elle aide et conseille les familles à mieux gérer leur budget, notamment celles en situation de surendettement.

■ **Le référent spécialisé personnes âgées et personnes handicapées***

Il élabore le plan d'aide personnalisé dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes âgées. Il évalue les besoins de la personne en situation de handicap dans le cadre de la PCH (prestation de compensation du handicap).

■ **Le référent spécialisé insertion et le conseiller emploi***

Ils accueillent et accompagnent des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) en parcours d'insertion.

* Ces professionnels sont présents dans certains CMS et se déplacent sur les autres.



CES INTERVENTIONS PEUVENT SE DÉCLINER

■ Au sein du CMS

- dans le cadre des consultations : des médecins et des sages-femmes,
- dans le cadre des permanences : des infirmières-puéricultrices et des assistants sociaux.

■ À domicile

- lors de la surveillance des femmes enceintes, du suivi des enfants ou de l'accompagnement des parents dans leur rôle parental,
- pour les enquêtes d'agrément des assistants maternels et familiaux,
- pour les demandes d'APA et de PCH,
- à la demande selon la situation.

■ En école maternelle

- lors du bilan de santé effectué entre 3 et 4 ans,
- dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé (PAI),
- dans le cadre de l'intégration scolaire de l'enfant porteur d'un handicap.

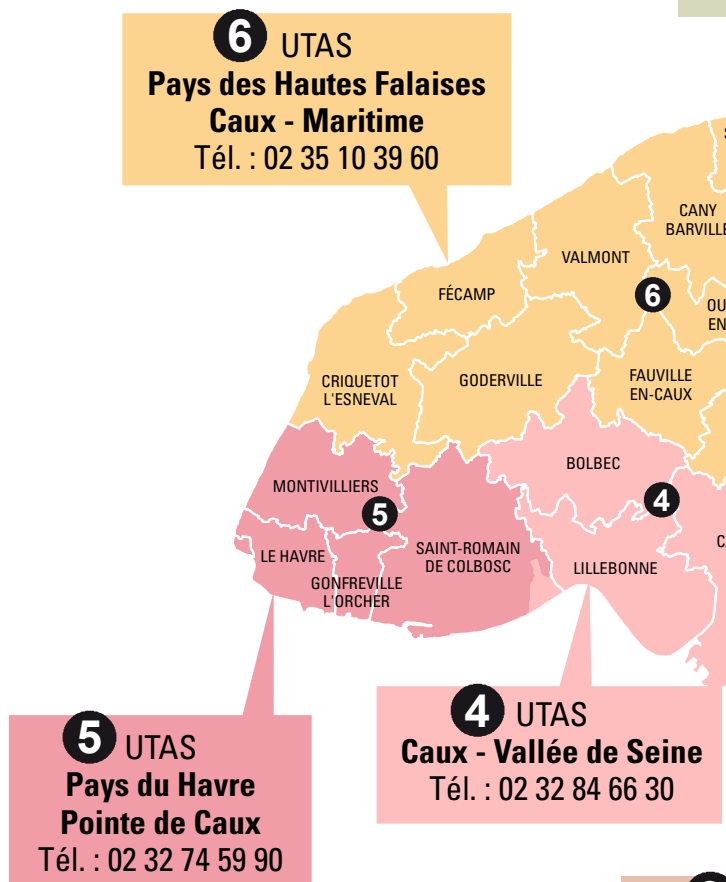
■ Au sein des collèges et des lycées

- dans le cadre des actions d'information sur la contraception et la sexualité,
- lors des actions d'information et de mise à jour des vaccins.

Vous pouvez être reçu en entretien individuel pour l'examen personnalisé de votre situation ou en groupe pour partager et échanger sur des thèmes particuliers.

ADRESSES UTILES

Pour connaître le CMS le plus proche, appelez l'unité territoriale dont vous dépendez.



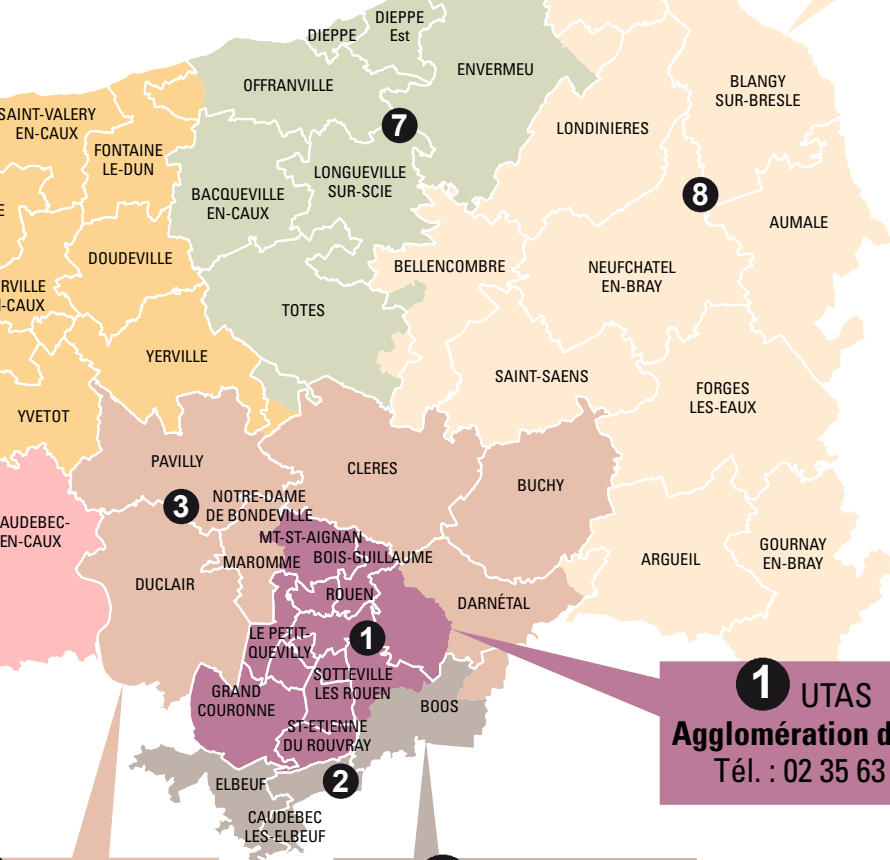
Des consultations de dépistage anonyme et gratuit du Sida, des hépatites B et C et des infections sexuellement transmissibles sont réalisées sur cinq sites du département :

- Rouen** - 13, rue des charrettes - Tél. : 02 35 07 33 33
- Elbeuf** - Rue des droits de l'enfant - Tél. : 02 76 51 62 06
- Dieppe** - 5-7, Bd Clémenceau - Tél. : 02 35 82 20 81
- Fécamp** - 5, rue Henri Dunant - Tél. : 02 35 28 23 99
- Havre** - 55 bis, rue Gustave Flaubert - Tél. : 02 32 73 38 20

ndez :

7 UTAS
Terroir de Caux
Tél. : 02 32 14 58 00

8 UTAS
**Pays de Bray -
Pays de Yères et Bresle**
Tél. : 02 32 14 58 00
(Modification du N° de téléphone en octobre 2009)



3 UTAS
Seine & Bray
02 35 63 68 09

2 UTAS
Agglomération d'Elbeuf
Tél. : 02 32 13 18 77

1 UTAS
Agglomération de Rouen
Tél. : 02 35 63 68 80

DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Pôle Solidarités
Bâtiment F - Quai Jean Moulin
BP 3049 - 76041 Rouen cedex 1